



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

<b>Date de convocation :</b>	15 mars 2018	<b>Nombre de conseillers communautaires</b>
<b>Date d'affichage de la convocation :</b>	15 mars 2018	En exercice : 50 Présents : 36 Votants : 50

**Séance du mercredi 21 mars 2018**

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le mercredi vingt et un mars deux mille dix-huit à dix neuf heures, dans les salons de l'hôtel de ville à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Claude GRUET, Mme Régine PASQUIER, M. Michel DEFRANCE, Mme Catherine DECUYPER, M. Yannick VILLAIN (arrivé à 19 h 37), Mme Marie-Hélène GOUEDARD, Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU, M. Rémi BICHEBOIS, M. Christian ROTILIO, M. Jean-Pierre BARRET, M. Patrice CHASSERY, M. Gérard VERGNAUD, M. Bernard MORAINÉ, Mme Frédérique COLAS, M. Nicolas SORET, Mme Laurence MARCHAND, M. Hassan LARIBIA, Mme Bernadette MONNIER, M. Jean-Yves MESNY, M. Mohammed BELKAID, Mme Sylvie CHEVALLIER, Mme Isabelle MICHAUD, Mme Ludivine DUFOUR, M. Jean PARMENTIER, M. Jacques COURTAT, M. Laurent CHAT, M. Daniel EMERY, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, Mme Sylvie BLANC, M. Bernard DUGOURGEOT, Mme Catherine PICHON, M. Pierre MATHEY, M. Didier MIGNON, M. Bruno JAN, Mme Monique MERCIER.

**ETAIENT ABSENTS :**

Mme Marie-Lyne MARLAND-MAHIET, procuration à M. Michel DEFRANCE  
M. Patrick LEMAISTRE, procuration à Mme Catherine DECUYPER  
M. Serge BLOUET, procuration à Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU  
M. Claude PERREAU, procuration à M. Patrice CHASSERY  
M. Richard ZEIGER, procuration à M. Jean-Yves MESNY  
Mme Monique PAUTRÉ, procuration à M. Nicolas SORET  
M. Benoit HERR, procuration à M. Bernard MORAINÉ  
M. Thierry LEAU, procuration à M. Didier MIGNON  
Mme Emilie LAFORGE, procuration à M. Bruno JAN  
Mme Corinne BALLANTIER, procuration à M. Jacques COURTAT  
Mme Eliette ITALIANO, procuration à M. Laurent CHAT  
M. Alain PETER, procuration à M. Bernard DUGOURGEOT  
Mme Laure FARO, procuration à Mme Sylvie BLANC  
M. Gilles-Maxime POIBLANC, procuration à M. Guy BOURRAS  
M. Lionel BOUTIN, suppléé par Daniel EMERY

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Laurence MARCHAND

**Objet :** PLUi – 2ème débat du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

**Objet : PLUi – 2ème débat du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**

Une modification de l'objectif de modération de la consommation d'espace a été apportée à la première version du PADD passant de 5ha/an à 6,5ha/an pour les 15 prochaines années. Il est nécessaire de débattre sur la nouvelle version du document.

**Vu** la délibération en date du 30 septembre 2015, n°ADM/2015/51 portant sur la prescription du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi),

**Vu** l'article L151-5 du Code de l'Urbanisme, portant sur le projet d'aménagement et de développement durable qui définit :

1° les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels et agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;  
2° les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Il peut être pris en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles.

**Vu** le diagnostic de territoire,

**Vu** la délibération en date du 20 mars 2017, n°URB/2017/22 portant sur le premier débat du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD),

**Vu** les modifications apportées à la première version du PADD lors du comité de pilotage du 30 juin 2017,

**Considérant** que la commune de Chamvres doit débattre sur le PADD,

**Considérant** que la commune de Cudot doit faire son 2<sup>ème</sup> débat sur le PADD,

**Considérant** le bureau communautaire et le conseil des maires en date du 8 mars 2018,

**Vu** l'exposé du vice-Président,

**Le conseil communautaire,**  
**Après avoir délibéré, à l'unanimité,**

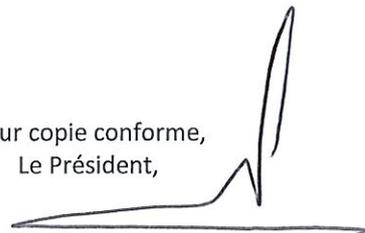
**dit** qu'il a débattu sur les orientations générales du PADD,

acte les objectifs chiffrés suivants

- Une croissance démographique de 0,4%/an
- Une consommation d'espace de 6,5ha/an d'ici 15 ans



Pour copie conforme,  
Le Président,



Nicolas SORET

Date de réception

par la Sous-Préfecture : 12/04/2018

Date de publication : 12/04/2018

